Cfdt:
CARREFOUR MARKET

CPF
Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation (CPF) est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel.

Date limite pour créer votre Compte Personnel :

31 décembre 2015

La CFDT CARREFOUR MARKET propose un accompagnement aux salariés pour ouvrir leur CPF.

Le CPF est un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de la vie active jusqu'à la retraite.

Depuis le 1er janvier 2015, le DIF a disparu mais les heures de DIF acquises restent mobilisables dans le cadre du CPF. Normalement, CSF a informé chaque salarié par écrit début 2015, du nombre total d'heures acquises et non utilisées au titre du DIF au 31 décembre 2014.

Ce reliquat d'heures de DIF reste mobilisable jusqu'au 31 décembre 2020, dans les conditions de mise en œuvre du CPF.

Il est indispensable d'ouvrir votre compte avant le 31 décembre 2015, en vous rendant sur notre site :

http://www.cfdtcarrefourmarket.fr/2015/02/comment-creer-votre-compte-personnel-de-formation.html

Si vous souhaitez être accompagné pour ouvrir votre compte, contactez rapidement un des délégués CFDT de votre région.

web

http://www.cfdtcarrefourmarket.fr

ou sur

https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket